

tendant à permettre aux organismes qui jouissent du statut de consultant auprès de l'UNESCO d'envoyer des observateurs aux sessions de la Conférence générale et de ses commissions.

Se fondant sur les règles de procédure observées au cours des sessions précédentes, le Comité de procédure a également établi des règles permanentes à l'usage de la Conférence générale, en tenant compte des diverses propositions formulées par les Etats membres. Le projet définitif adopté par la Conférence générale comporte nombre de revisions émanant du Canada.

Elections

L'élection du successeur de M. Julian Huxley, directeur général, était l'un des principaux articles au programme de la Conférence. Le 26 novembre, le Conseil exécutif a proposé l'élection de M. Jaime Torres Bodet, ministre des Affaires étrangères du Mexique et ex-ministre de l'Education, pour une durée de six ans. La Conférence générale ayant confirmé la nomination de M. Torres Bodet au scrutin de 30 voix contre 3, on a immédiatement invité ce dernier à venir à Beyrouth. Le 10 décembre il prêtait serment d'office en qualité de directeur général.

Le Conseil exécutif de l'UNESCO a tenu ses élections le 1er décembre. Le mandat de trois ans de six des dix-huit membres du Conseil s'est terminé à la troisième session. Cinq des membres, M. Lewis Vernders (Belgique), M. Victor Doré (Canada), Shafik Gherbal Bey (Egypte), sir Sarvepalli Radhakrishnan (Inde) et le professeur Alexandre Photiades (Grèce), ont reçu un second mandat tandis que le comte Stefano Jacini (Italie) a succédé à M. Jan Opocensky (Tchécoslovaquie). Il a fallu procéder à l'élection d'un septième membre du Conseil à la fin de la Conférence lorsque M. Benjamin Carrion (Equateur) a démissionné. M. Guillermo Nanetti (Colombie) lui a succédé.

Sir Sarvepalli Radhakrishnan a dans la suite été élu président du Conseil en remplacement de M. Ronald Walker (Australie) tandis que M. C. Parra Perez (Venezuela) et M. Roger Seydoux (France) sont devenus vice-présidents.

Siège de la prochaine Conférence

La Conférence générale a décidé que sa quatrième session serait une courte réunion de travail à Paris, afin d'examiner les initiatives de son programme et les questions administratives et financières. On a convenu de tenir des réunions ultérieures au printemps et l'on a pris note de l'invitation qu'a faite l'Italie de tenir la cinquième session à Florence, en 1950.

Conclusion

De l'avis de la délégation canadienne à la troisième Conférence générale de l'UNESCO, l'organisation a fait preuve de plus de maturité dans sa conduite et dans ses décisions à Beyrouth que lors des conférences précédentes. Grâce à un examen soigneux des faits et gestes du Conseil exécutif et du Secrétariat en 1948 et à une étude critique des propositions relatives au programme et soumises à la conférence, la Conférence générale a pu adopter un programme d'activité pratique. Les membres de la délégation qui ont déjà participé à des sessions précédentes ont constaté de l'amélioration, particulièrement dans les méthodes administratives de l'organisation. Au dire de la délégation, l'UNESCO devrait fonctionner plus efficacement l'année prochaine par suite des travaux de la troisième session.